



**RÈGLEMENTS RCA19 210008, RCA19 210007,
RCA19 210009, RCA17 210005-3**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 décembre 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA19 210008

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020)

Règlement RCA19 210007

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Règlement RCA19 210009

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

Règlement RCA17 210005-3

Règlement modifiant Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005).

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 9 décembre 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand